

## RÈGLEMENT DU JEU CONCOURS

### Article 1 – Organisation

Les sociétés Maison Virebent et Tissage Moutet organisent un jeu concours gratuit sans obligation d'achat à l'occasion de la Fête des Mères, diffusé sur Instagram.

### Article 2 – Objet du jeu concours

Ce jeu concours a pour objectif de promouvoir les univers de Maison Virebent et de Tissage Moutet autour de l'art de la table et du savoir-faire français.

### Article 3 – Dotation

Le gagnant remportera les lots suivants :

- 6 gobelets Marion signés Maison Virebent – valeur indicative : 78,90 € TTC
- 1 coffret de 6 mini-serviettes FLORE signé Mini Labo par Tissage Moutet – valeur indicative : 53 € TTC

Valeur totale indicative de la dotation : 131,90 € TTC.

### Article 4 – Conditions de participation

Le jeu est ouvert à toute personne majeure résidant en France métropolitaine.

Pour participer, les participants doivent :

- Suivre les comptes Instagram @porcelaine\_virebent et @tissage\_moutet
- Aimer la publication du jeu concours
- Identifier en commentaire une personne avec qui ils souhaiteraient partager ce moment

Chaque commentaire constitue une participation supplémentaire.

### Article 5 – Durée du jeu

Le jeu concours est ouvert du 12 mai 2026 au 18 mai 2026 à 23h59 inclus.

### Article 6 – Désignation du gagnant

Le tirage au sort sera effectué le 19 mai 2026 parmi l'ensemble des participations conformes. Le gagnant sera contacté par message privé sur Instagram.

### Article 7 – Remise du lot

Le lot ne pourra faire l'objet d'aucun échange, remboursement ou contrepartie financière. En cas d'impossibilité de contacter le gagnant dans un délai de 7 jours, les organisateurs se réservent le droit de procéder à un nouveau tirage au sort.

### Article 8 – Responsabilité

Instagram n'est ni organisateur ni sponsor de cette opération. Les organisateurs ne sauraient

être tenus responsables en cas de dysfonctionnement du réseau Internet ou de la plateforme Instagram.

**Article 9 – Données personnelles**

Les données personnelles collectées dans le cadre du jeu concours sont utilisées uniquement pour la gestion du jeu et l'attribution du lot.

**Article 10 – Acceptation du règlement**

La participation au jeu concours implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.